

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 1^{er} AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1^{er} avril 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre

Daniel Blais

Antoine Couture

Diane Rhéaume

Hélène Jacques

Est absent :

Martin Boisvert

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2019-04-100

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
 - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 ;
4. Adoption du procès-verbal ;
 - 4.1. Séance ordinaire du 4 mars 2019 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 mars 2019 ;
9. Liste des contrats municipaux ;
10. Direction générale ;
 - 10.1. Départ à la retraite de madame Louise Trachy;
 - 10.2. Processus d'embauche - directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier (ière) ;
11. Dépôts de soumissions ;
 - 11.1. Balayage des chaussées ;
 - 11.2. Rapiéçage manuel ;
 - 11.3. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
 - 11.4. Travaux de voirie - rue des Sapins et rang Dalhousie ;
12. Demande de soumissions ;
 - 12.1. Lignage de rue ;

13. Inspection municipale ;
 - 13.1. Travaux à autoriser ;
 - 13.2. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;
 - 13.3. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;
14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;
 - 15.1. Demandes du directeur ;
 - 15.2. Association des chefs en sécurité incendie du Québec ;
 - 15.2.1. Congrès 2019 ;
16. Ministère des Transports ;
 - 16.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement des infrastructures locales ;
 - 16.1.1. Demande d'aide financière et annulation de la résolution 2018-12-332 ;
17. Motion de félicitations ;
 - 17.1. Tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore ;
18. Divers ;
19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. VÉRIFICATION MUNICIPALE

2019-04-101 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, incluant la reddition de compte du ministère des Transports préparé et présenté par monsieur Philippe Rouleau de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.

QUE le conseil atteste auprès du ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière remercie et félicite toute son équipe pour l'excellent travail.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-04-102 4.1. Séance ordinaire du 4 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
 APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2019-04-103

Ville amie des monarches - budget

ATTENDU QUE par la résolution 2018-04-95, la municipalité de Saint-Isidore devenait «Ville amie des monarches» et s'engageait à contribuer à la restauration des habitats du monarque en implantant trois (3) mesures de protection de l'espèce ;

ATTENDU QUE madame Guylaine Gravel a été désignée responsable afin de soutenir la municipalité dans la mise en œuvre des mesures de protection ;

ATTENDU QUE les principaux objectifs pour 2019 sont :

- préparation et installation d'affiches identifiant les plants d'asclépiades au parc Brochu-Châtigny ;
- plantation de graines d'asclépiades dans les plates-bandes municipales et résidentielles ;
- concours de photos ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un montant maximum de deux cents dollars (200,00 \$) permettant à madame Guylaine Gravel de réaliser les objectifs 2019, et ce, en collaboration avec les intervenants concernés.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

2019-04-104

Mouvement santé mentale Québec - proclamation «Semaine de la santé mentale»

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le thème «DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 «Semaine de la santé mentale» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de

l'astuce «DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT».

Adoptée

2019-04-105

Politique familiale et des aînés 2013-2016 - adoption de la mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action MADA 2019-2022

ATTENDU QUE par la résolution 2013-08-189, la municipalité de Saint-Isidore adoptait la Politique familiale et des aînés présentée par le Comité famille et aînés, dont le plan triennal fixe les actions concrètes à réaliser afin d'améliorer tous les aspects de la vie de la communauté ;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé l'ensemble des objectifs contenus dans ladite Politique et répondu aux attentes de la population ;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-07-207, la municipalité de Saint-Isidore demandait au ministère de la Famille un soutien financier relatif à la mise à jour de la Politique des aînés (MADA) et du plan d'action afférent ;

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-66, la municipalité autorisait la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA afin de mettre à jour la politique municipale des aînés et du plan d'action ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve la mise à jour de la Politique municipale des aînés incluant le plan d'action MADA 2019-2022 telle que présentée par le Comité de pilotage MADA.

Adoptée

2019-04-106

Politique familiale et des aînés 2013-2016 - prolongation de la politique familiale

ATTENDU QUE par la résolution 2013-08-189, la municipalité de Saint-Isidore adoptait la Politique familiale et des aînés présentée par le Comité famille et aînés, dont le plan triennal fixe les actions concrètes à réaliser afin d'améliorer tous les aspects de la vie de la communauté ;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé l'ensemble des objectifs contenus dans ladite Politique et répondu aux attentes de la population ;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-07-207, la municipalité de Saint-Isidore demandait au ministère de la Famille un soutien financier relatif à la mise à jour de la Politique des aînés (MADA) et du plan d'action afférent ;

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre les objectifs établis dans la politique familiale actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de reconduire les actions prévues dans la Politique familiale 2013-2016 jusqu'en 2022.

Adoptée

Politique municipale des aînés et du plan d'action MADA 2019-2022 - mise sur pied d'un comité de suivi

2019-04-107

ATTENDU QUE par la résolution 2013-08-189, la municipalité de Saint-Isidore adoptait la Politique familiale et des aînés présentée par le Comité famille et aînés, dont le plan triennal fixe les actions concrètes à réaliser afin d'améliorer tous les aspects de la vie de la communauté ;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-07-207, la municipalité de Saint-Isidore demandait au ministère de la Famille un soutien financier relatif à la mise à jour de la Politique des aînés (MADA) et du plan d'action afférent ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la mise à jour de la Politique municipale des aînés et du plan d'action MADA ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise de nouveau la mise sur pied d'un comité de suivi du plan MADA 2019-2022 ayant entre autres comme mandat **de suivre et de soutenir la réalisation des actions établies dans la Politique municipale des aînés.**

QUE le conseil désigne les personnes suivantes comme membres du comité de suivi :

- Madame Cécile Joly, présidente
- Madame Hélène Jacques, conseillère représentante de la municipalité
- Madame Louise Trachy, directrice générale de la municipalité, responsable administrative chargée du suivi du plan d'action MADA
- Monsieur Alain Rhéaume, responsable MADA
- Madame Nicole Laverdière, présidente de la FADOQ
- Monsieur Alain Pelletier, directeur des loisirs.

Adoptée

2019-04-108

Développement économique Nouvelle-Beauce - souper des jeunes gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire au 31^e souper annuel des jeunes gens d'affaires organisé par Développement économique Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 17 avril 2019 à Scott, au coût de quatre-vingt-six dollars et vingt-trois cents (86,23 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2019-04-109

Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux - demande de subvention

ATTENDU QUE les municipalités peuvent obtenir du financement, de la formation et des ressources afin de les aider à renforcer leurs pratiques de gestion des actifs ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est admissible au Programme de gestion des actifs municipaux administré par la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU QUE ledit programme permet aux municipalités de bien gérer les infrastructures municipales, de prendre des décisions éclairées en matière

d'investissements et réduire les risques permettant d'offrir des services fiables et abordables ainsi qu'une qualité de vie élevée aux résidents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux administré par la Fédération canadienne des municipalités pour le projet «Gestion des actifs Saint-Isidore 2019».

QUE la municipalité s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre dudit projet afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Formation OTUFD pour eau potable, SIMDUT, espace clos ;
- Inspection du réseau d'égout sanitaire et pluvial de la municipalité ;
- Optimisation du géoréférencement des éléments de voirie (ponceaux, réseaux d'aqueduc, sanitaire et pluvial, etc.) à l'aide du logiciel Golnfra/collector.

QUE la municipalité consacre dix mille sept cent dollars (10 700,00 \$) de son budget au financement des coûts associés au projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

Adoptée

Le conseil convient de :

- recommander aux contracteurs dont les activités nécessitent du dynamitage lors de nouvelles constructions résidentielles d'aviser les propriétaires concernés ;
- transmettre au futur acquéreur le rapport de l'inspecteur en bâtiments concernant la demande de valorisation du Moulin Maranda ;
- prendre note de l'inscription du maire à l'activité «Dialogue-citoyens en santé et services sociaux» organisée par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches qui se tiendra le mercredi 3 avril 2019 à Sainte-Marie ;
- transférer au directeur des loisirs la documentation relative à différentes activités et formation de l'Unité régionale de loisir et sport de la Chaudière-Appalaches ;
- noter la participation du directeur adjoint aux travaux publics et de l'adjoint aux travaux publics à un atelier gratuit «Protéger les sources municipales d'eau potable souterraine et répondre aux exigences du RPEP» qui se tiendra le 18 avril 2019 à Saint-Lambert.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- programme « À pied, à vélo, ville active » visant à favoriser les déplacements actifs ;
- activité « Pop-Up de l'Érable » le 11 avril 2019 au profit de l'Hôtel-Dieu de Lévis ;
- invitation du Carrefour action municipale et famille à organiser une activité pour briser l'isolement social des aînés dans leur milieu samedi le 4 mai 2019 ;
- colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 à Roberval ;

- cours offert par la Fédération québécoise des municipalités sur « La gestion des matières résiduelles et le monde municipal : enjeux et pistes d'innovation » le 27 avril 2019 à Québec ;
- co-animation de deux (2) heures à l'émission « 100 000 Matins » ou « Le Trafic » à 101,5.

2019-04-110

7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2841 à 2863 inclusivement, les chèques nos 13483 à 13506 inclusivement (le chèque no 13472 adopté à la séance du 4 mars 2019 est annulé), les dépôts directs nos 501058 à 501096 inclusivement et les salaires, totalisant trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-deux dollars et cinquante-deux cents (398 642,52 \$) et mille deux cent soixante dollars et vingt-sept cents (1 260,27 \$) relativement à des frais de congrès, formation et déplacements, payé à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MARS 2019

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mars 2019.

9. LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX

Le conseil prend acte de la liste des contrats municipaux 2018 comportant une dépense de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) et plus ou de deux mille dollars (2 000,00 \$) et plus à un même contractant et totalisant plus de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), laquelle sera affichée sur le site internet de la municipalité.

10. DIRECTION GÉNÉRALE

10.1. Départ à la retraite de madame Louise Trachy

Monsieur le maire fait la lecture de la lettre de départ à la retraite de madame Louise Trachy tout en émettant des commentaires positifs à son égard.

2019-04-111

10.2. Processus d'embauche - directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière)

ATTENDU QUE madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière a transmis à la municipalité de Saint-Isidore sa décision de prendre sa retraite à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre les modalités de départ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore publie une offre d'emploi, dans un journal diffusé sur le territoire ainsi qu'électroniquement, pour un poste de directeur (trice) général(e) et secrétaire-trésorier (ière).

QUE les candidatures soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi le 23 avril 2019, 16 heures.

Adoptée

11. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2019-04-112 11.1. Balayage des chaussées

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-81, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS

(excluant les taxes)

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 4 240,00 \$ |
| Marquage Lignpro inc. | 3 800,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées à Marquage Lignpro inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de quatre mille trois cent soixante-neuf dollars et cinq cents (4 369,05 \$), incluant les taxes, pour la saison 2019.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2019-04-113 11.2. Rapiéçage manuel

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-82 la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage manuel auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS/T.M. NB/T.M.

(excluant les taxes)

| | | |
|---|-----------|---------|
| Construction B.M.L, Division de Sintra inc. | 385,68 \$ | 56,00 |
| Gilles Audet Excavation inc. | 129,75 \$ | 167,60 |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 118,75 \$ | 183,10 |
| Pavage L.G.F. inc. | 144,75 \$ | 150,217 |
| Pavage Gilles Audet inc. | 155,31 \$ | 140,00 |
| Pavco inc. | 400,00 \$ | 54,25 |
| P.E. Pageau inc. | 172,80 \$ | 124,90 |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de rapiéçage manuel à Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas

soumissionnaire conforme, au montant total de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et dix-sept cents (24 999,17 \$), incluant les taxes, pour la saison 2019.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2019-04-114

11.3. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-83, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS HORAIRE

(excluant les taxes)

| | |
|------------------------------|-----------|
| Gilles Audet Excavation inc. | 163,00 \$ |
| Nivelage Michel Hallé inc. | 145,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire à Nivelage Michel Hallé inc., plus bas soumissionnaire conforme, au taux horaire de cent soixante-six dollars et soixante et onze cents (166,71 \$), incluant les taxes, pour la saison 2019.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2019-04-115

11.4. Travaux de voirie - rue des Sapins et rang Dalhousie

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-85, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appels d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des travaux de voirie dans la rue des Sapins et le rang Dalhousie ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS

(excluant les taxes)

| | |
|--|---------------|
| Construction B.M.L., Division de Sintra inc. | 229 856,75 \$ |
| Construction et Pavage Portneuf inc. | 216 022,22 \$ |
| Gilles Audet Excavation inc. | 253 829,00 \$ |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 247 400,00 \$ |
| Pavage F & F inc. | 277 268,70 \$ |
| Pavage UCP inc. | 242 922,38 \$ |
| P.E. Pageau inc. | 211 349,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de voirie dans la rue des Sapins et le rang Dalhousie à P.E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant total de deux cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante et un cents (242 998,51 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2019-04-116 12.1. Lignage de rue

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le lignage de rue pour l'année 2019 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi le 1^{er} mai 2019 à 14 h 30.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

2019-04-117 13.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Voirie

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Gravier | 8 000,00 \$ |
| 6 palettes de calcium | 4 635,50 \$ |
| Petits outils | 4 000,00 \$ |
| Panneaux et poteaux de signalisation | 4 500,00 \$ |
| <i>Fournisseurs : Sel Warwick</i> | |
| <i>Signalisation Lévis</i> | |
| <i>Divers fournisseurs</i> | |

Salle amicale

| | |
|--|-----------|
| 2 lavabos incluant robinets | 350,00 \$ |
| <i>Fournisseur : divers fournisseurs</i> | |

Adoptée

13.2. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics

Le conseil prend acte de l'inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics.

13.3. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau

Le conseil prend acte de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau sous la surveillance du directeur des travaux publics.

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2019.

14.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2019.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

2019-04-118

15.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux demandes suivantes :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipements

2 cylindres d'air respirables
Fournisseur : Aréo-Feu ltée

2 527, 15 \$

Adoptée

15.2. Association des chefs en sécurité incendie du Québec

2019-04-119

15.2.1. Congrès 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du directeur du service en sécurité incendie au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui se tiendra du 18 au 21 mai 2019 à La Malbaie, au coût de six cent vingt-six dollars et soixante et un cents (626,61 \$), incluant les taxes.

Adoptée

16. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2019-04-120

16.1. Ministère des Transports - programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement des infrastructures routières locales - demande d'aide financière et annulation de la résolution 2018-12-332

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement des infrastructures routières locales, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE la présente résolution annule la résolution 2018-12-332.

Adoptée

17. MOTION DE FÉLICITATIONS

2019-04-121

17.1. Motion de félicitations - Tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité, les bénévoles ainsi que le personnel du Centre municipal qui ont collaboré au succès de la 34^e édition du tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore qui s'est tenu du 27 février au 10 mars 2019, et ce, tant par l'accueil que la mise en place des équipements pour assurer la réussite de cet événement annuel. BRAVO À TOUS !

Adoptée

18. DIVERS

Aucun sujet.

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2019-04-122

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 45.

Adopté ce 6 mai 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
